



SERVICE D'IDENTIFICATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE
pour l'Afrique • www.iata.org/tids

Profil du demandeur

Bureau: Siège social ou
 Succursale (si vous avez coché succursale, indiquez, svp, le code numérique TIDS ou le code d'agent agréé IATA de votre siège social)

_____ - _____

Dénomination légale :

Appellation commerciale (s'il diffère du nom légal) :

Adresse de l'entreprise (numéro, rue, ville, code postal, pays) :

Adresse postale – si elle diffère de l'adresse physique (boîte postale, numéro, rue, ville, code postal, pays) :

Téléphone :

Télécopieur :

E-mail :

Site Web :

Nature de l'entreprise (e.g. agence de voyages, tour opérateur, organisateur de conférences etc.) :

Depuis combien de temps détenez-vous une licence gouvernementale (MM/AAAA) ?

Numéro TVA :

Si vous êtes membre de l'association nationale des agents de voyages veuillez indiquer le nom de l'association et numéro(s) de membre(s) (joindre, s.v.p, copie de l'attestation)

Si vous n'êtes pas membre de votre association nationale des agents de voyages, veuillez inclure deux (2) lettres d'un Sponsors TIDS (hôtel, agent de location de voitures) ou une (1) lettre de recommandation d'une compagnie aérienne membre IATA ou d'un système global de distribution

Si votre agence dispose de l'équipement CRS/GDS, indiquer, s.v.p, le nom du système GDS. (e.g. ABACUS, AXESS, AMADEUS, GALILEO, SABRE, WORLDSPAN, etc.)

Comment avez vous pris connaissance du service TIDS? (cochez une case, svp):

- Bureau de l'IATA Salon de Tourisme Site web (s.v.p, spécifier adresse URL) CRS/GDS
 Association des agents de voyages Hotel Location de voitures autre (s.v.p, indiquer source)

Par la présente nous demandons l'attribution et l'inscription d'un code du Service d'identification de l'industrie touristique (TIDS). Nous confirmons et acceptons les modalités et conditions imprimées et notons qu'une demande de renouvellement de cotisation nous sera envoyée chaque année.

Nom (en lettres majuscules)

Titre

Signature

Lieu & Date

Veuillez, s'il vous plait, inclure **TOUS** les documents nécessaires à votre demande d'inscription (voir au dos) afin d'éviter des délais.



SERVICE D'IDENTIFICATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE
pour l'Afrique • www.iata.org/tids

Veillez retourner ce formulaire à:

International Air Transport Association
Travel Industry Designator Service
Sandown Mews, East Block, Ground Floor
88 Stella Street Sandown, Sandton 2146 South Africa

E-mail : asafrica@iata.org

Frais d'inscription:
(sous réserve de modifications)

Frais d'inscription non remboursable: **CHF 200**
Cotisation annuelle: **CHF 200**

Formules de paiement:

Une fois votre application acceptée, IATA vous contactera par email afin que vous puissiez procéder au paiement.

Documents à joindre à votre demande:

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
 - Copie de la Licence gouvernementale d'Agent de Voyages ou copie de l'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce
 - Frais d'inscription
 - Preuve d'appartenance à l'association nationale des agents de voyage (facultatif) OU
- Si vous n'êtes pas membre de l'association nationale des agents de voyages, veuillez, svp, inclure :**
- Une (1) lettre de recommandation d'une compagnie aérienne membre IATA ou d'un système de réservations (GDS) tel que: Amadeus, Galileo, Sabre , Worldspan ou deux (2) lettres de professionnels de l'industrie du tourisme tels que hôtel, agent de location de voitures, mentionnés sur le site web des TIDS
 - Document prouvant qu'un compte bancaire est établi au nom de votre entreprise

MODALITES ET CONDITIONS:

- 1) Le Demandeur comprend et accepte que l'octroi d'un code numérique TIDS (Travel Industry Designator Service) ne fasse pas partie du processus d'accréditation d'un agent à IATA. Cette inscription ne constitue donc pas une demande d'accréditation auprès de IATA. Le Demandeur comprend et accepte que l'acceptation de sa demande d'inscription au TIDS ne lui donne pas le droit de se présenter comme un agent de IATA, ou approuvé par IATA, ou accrédité auprès de IATA, ou comme ayant un code numérique de l'IATA, ou encore sous toute autre représentation qui pourrait donner l'impression que le Demandeur est un agent de IATA. Le Demandeur n'est pas autorisé à utiliser le logo IATA dans ses bureaux, sur son papier à en-tête ou à toutes autres fins. Le Demandeur accepte formellement de ne pas se présenter comme un agent IATA ou donner à penser au public et à l'industrie qu'il est un agent de IATA tant et aussi longtemps que le Demandeur n'aura pas effectivement obtenu l'accréditation de IATA.
- 2) Le TIDS est accordé au bureau d'un agent qui n'est pas membre de IATA pour faciliter son identification par les professionnels du tourisme dans les systèmes de réservations électroniques. Le Demandeur comprend que l'utilisation non autorisée du code numérique de IATA entraînera l'annulation immédiate de son code numérique TIDS et la communication de cette mesure aux compagnies aériennes membres de IATA et aux autres professionnels du tourisme. Le Détenteur du code numérique TIDS prendra toutes les précautions normales et raisonnables pour prévenir l'abus de ce code numérique par des tiers et sera responsable des dommages découlant d'un tel abus au cas où les précautions adéquates n'auraient pas été prises.
- 3) Le Demandeur reconnaît et accepte que IATA ait le droit de refuser son inscription et/ou d'annuler le numéro TIDS à tout moment.
- 4) Les frais d'inscription non remboursables doivent être versés avec la demande d'inscription. Le renouvellement de la cotisation sera facturé chaque année au Détenteur du code numérique TIDS. En cas de non-paiement de la cotisation annuelle à la date fixée, le code numérique TIDS sera annulé.
- 5) Le Détenteur d'un code numérique TIDS doit aviser immédiatement IATA, par écrit, de tous changements aux renseignements inscrits sur le formulaire d'inscription. Si, en vertu des lois applicables, le Détenteur perdait sa licence d'agent de voyages, le code numérique TIDS attribué sera immédiatement annulé. Si le Détenteur cesse de faire partie d'une association nationale d'agents de voyages, l'agent peut continuer de détenir un code numérique TIDS si la recommandation écrite d'un hôtel, d'une compagnie de locations de voitures ou d'un système CRS/GDS a été fournie. Si le code numérique TIDS attribué est annulé pour une des raisons mentionnées ci-dessus, les frais mentionnés au paragraphe 4 ne seront pas remboursés.
- 6) Le Demandeur n'ayant plus besoin de son code numérique TIDS devra en aviser IATA par écrit. Cet avis peut être envoyé à n'importe quel moment. En ce cas, les frais mentionnés au paragraphe 4 ne seront pas remboursés. Si, après une annulation, l'agent fait ultérieurement une nouvelle demande de code numérique TIDS, il devra renouveler sa demande d'inscription et acquitter le montant en vigueur.
- 7) Le Demandeur autorise IATA à inscrire les renseignements fournis sur les listes TIDS et à communiquer ces renseignements aux professionnels du tourisme abonnés à la base de données sur les agents de IATA. Si vous ne souhaitez pas recevoir de publicité, veuillez nous le notifier par écrit. IATA traitera avec le soin qui convient toute demande d'inscription, tout avis d'annulation et tout autre renseignement fourni par le Demandeur. Cependant, le Demandeur accepte que ni IATA, ni ses dirigeants, ni ses employés ne seront tenus responsables au cas où le code numérique TIDS du Demandeur se trouverait attribué, reproduit ou annulé par erreur, ou si d'autres renseignements liés au TIDS étaient traités ou présentés de manière inexacte.
- 8) Le Demandeur reconnaît expressément que ces modalités et conditions entreront en vigueur et seront exécutoires dès la signature de la demande d'inscription et son acceptation par IATA.